

Conseil d'administration du 16 mars : retour à la stabilité au CNRS ?

Devant le Conseil d'administration du 16 mars, la nouvelle direction de l'organisme (présidence et direction générale) a présenté l'orientation de sa politique.

Par Patrick Monfort, élu SNCS-FSU au Conseil d'administration du CNRS

Suite à une réforme technocratique imposée par la direction générale de B. Larroutou, le CNRS et ses personnels ont connu une période de grandes difficultés qui s'est terminée sous la houlette du ministère par un changement de la direction du CNRS.

Le SNCS, depuis l'annonce du projet Larroutou, a constamment dénoncé cette réforme parce qu'elle conduisait à terme à des départements scientifiques fantômes, une direction scientifique générale qui pilotait l'ensemble des directeurs scientifiques adjoints (DSA) sans liaison avec le Comité national, et des directions interrégionales qui intervenaient dans la gestion des personnels et des moyens des unités de recherche. Ce projet niait l'existence d'une politique nationale du CNRS et conduisait à sa régionalisation.

Devant le Conseil d'administration du 16 mars, la nouvelle direction de l'organisme (présidence et direction générale) a présenté l'orientation de sa politique. Sans revenir à la situation précédente et, en résumé, les départements scientifiques ont été confirmés dans leur rôle, la direction scientifique générale a été confiée au directeur général, les DIR ont été suspendues et leur mission sera redéfinie en tant que représentation du CNRS en région sans aucune intervention dans la gestion des unités de recherche.

Les DSA tous renommés sont reconnectés aux directeurs de département scientifique et aux sections du Comité national, recréant ainsi le lien indispensable entre l'instance d'évaluation et l'instance décisionnelle. Enfin, seul aspect de la réforme « balayée », le financement des départements et donc des laboratoires sera maintenu au niveau de la direction scientifique générale qui arbitrera ainsi les grandes lignes de ces budgets, et pourra intervenir aux interfaces.

Le SNCS a pris acte de ces nouvelles dispositions annoncées par la présidente et le directeur général devant le CA et a demandé que cette nouvelle politique conduise à un texte qui devrait être voté par le CA, annulant définitivement la réforme votée le 19 mai dernier. La présidente du CNRS a annoncé

certaines mesures importantes qui situent le CNRS dans le cadre de la loi « Pacte pour la recherche ».

En ce qui concerne l'évaluation, la présidente maintiendra le Comité national dans sa structure actuelle et dans ses fonctions (évaluation des chercheurs et des unités de recherche).

Elle considère que l'ANR n'est pas un problème pour le CNRS qui devrait ainsi pouvoir dégager les moyens pour la jouvence des équipements vieillissants, de nouvelles acquisitions et pour la rénovation des bâtiments... Nous pensons que la diminution du budget de l'organisme en 2006 ne peut conduire à une telle politique. Le CNRS doit bénéficier d'une augmentation importante de son budget pour pouvoir mener sa propre politique scientifique.

Enfin, la présidente souhaite la création d'un contrat de « chercheur enseignant ». Ce contrat permettrait à des chercheurs d'assurer le tiers d'une charge d'enseignement d'un enseignant-chercheur. Sur la base du volontariat, pour quelques années et avec une prime d'enseignement. Ce contrat permettrait de décharger d'enseignement des enseignants-chercheurs.

Sans encore connaître ses modalités, et en attendant de lancer le débat dans la communauté, le SNCS a déclaré qu'un tel contrat ne doit pas conduire à un simple transfert de charge de travail qui masquerait les besoins réels de recrutement à l'université. L'implication actuelle des chercheurs dans l'enseignement, non reconnue la plupart du temps par la rémunération des heures effectuées, devrait déjà être prise en compte par le ministère.

Ce contrat de chercheur-enseignant, s'il venait à voir le jour, doit être accompagné par une création importante de postes statutaires. Enfin, l'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur ne se fera pas sans une réelle revalorisation des salaires et une amélioration des déroulements de carrières. Il en est de même pour les ITA. L'avenir de la recherche dépend aussi et certainement de cet aspect que les ministères successifs écartent dédaigneusement par un simple « Vous avez raison ».